

2023_04

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude.**

Séance du 25 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 25 janvier à 17h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude, s'est réuni en seconde séance, le quorum n'ayant pas été atteint le 13 janvier, à la salle du Pôle rivière à Limoux, au nombre prescrit par la Loi.

Nombre de délégués en exercice : 40

Nombre de délégués présents ou représentés : 11

Date de convocation du Comité Syndical : mardi 17 janvier 2023

Présents :

RIEUSSEC Michel (Carcassonne Agglomération), THILVERT Jean Pierre (Carcassonne Agglomération), GUICHOU Jean-Régis (Carcassonne Agglomération), GUIRAUD Gérard (Carcassonne Agglomération), BARDIES Pierre (Communauté de communes du Limouxin), AMAT André (Communauté de communes du Limouxin), CABANNE Raymond (Communauté de communes du Limouxin), CARBONNEL Jean Louis (Communauté de communes du Limouxin), BERTELLI Gérard (Communauté de communes du Limouxin), CHAUMOND Gérard (Communauté de communes du Limouxin), CALVI Daniel (Communauté de communes des Pyrénées Audoises).

Invités : Jean-Marie AVERSENQ Directeur général des services du SMMAR, MARTINEZ Isabelle, Directrice administrative du SMMAR, DEFROIDMONT Jérôme, Animateur SAGE, GALINIE Baptiste, Technicien de rivière du SMMAR, BONNET David Secrétaire du SMAH HVA,

André AMAT a été élu secrétaire de séance.

2023_04

**Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude**

**Comité Syndical
du 25 janvier 2023**

Objet de la délibération :

CREATION D'EMPLOI

Le Président, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu la délibération de principe n° 2023_03 autorisant le recrutement d'agents contractuels,

Considérant le passage à temps partiel d'un agent administratif titulaire,

Considérant la nécessité de créer 1 emploi de non titulaire adjoint administratif en raison de de l'accroissement d'activité dû aux crues de ces dernières années et de la gestion administrative de l'équipe technique qui compte aujourd'hui 8 agents.

Le Président propose à l'assemblée,

- la création de 1 emploi d'adjoint administratif non titulaire, à temps partiel à 50%.

Le tableau des emplois des non titulaires est ainsi modifié à compter du 1^{er} février 2023.

**Emploi : SECRETAIRE (Adjoint administratif) : - ancien effectif 0
- nouvel effectif 1**

Le Comité syndical ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

ADOPTÉ les modifications du tableau des emplois ainsi proposées. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

**Le Président du Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique de la Haute
Vallée de l'Aude,**

REÇU A LA
SUS-PREFECTURE
DE LIMOUX LE

09 FEV. 2023

